



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5102397

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 24/07/2025 12H04 C:005300 I:37506
V/REF : 1019153
V/Email reçu le Jeudi 24/07/2025 a 12H04

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 7221/7222/8503/9152
IMMEUBLE : RESIDENCE SENIORS
46, RUE DE LA PLAINE
46, RUE DU MILIEU
38300 RUY MONTCEAU

Vaulx en Velin, le 31 Octobre 2025

Référence Marché : M_230209003-1

LOCALISATION : ALLEE N46 PLAINE - LOGEMENT DE MME PELLET AU 1ER ETAGE TEL06 48616916

MOTIF : INTERVENIR POUR REMISE EN ETAT VOLET ELECTRIQUE -
LE VOLET DE LA PETITE PORTE FENETRE DU SEJOUR EST BLOQUÉ OUVERT
LA TÉLÉCOMMANDE NE FONCTIONNE PLONT ESSAYÉ DECHANGER LA PILE SANS SUCCES

Donneur d'ordre : Mme L DEGLAINE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 21/07 A 09H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME PELLET AU 1ER ETAGE
TEST DU VOLET ELECTRIQUE AVEC LA TELECOMMANDE
- TELECOMMANDE NE FONCTIONNE PAS

MME PELLET INFORME NOTRE PERSONNEL AVOIR REMPLACE LES PILES

CONTROLE DES PILES
- REMISE EN PLACE DES PILES CORRECTEMENT
NOUVEAU CONTROLE, RIEN A SIGNALER
REPLI DU CHANTIER

LE 08/08 A 10H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME PELLET AU 1ER ETAGE
NOUS CONSTATONS QUE LE VOLET ROULANT EST BLOQUE EN POSITION OUVERTE
- REMPLACEMENT DES PILES DE LA TELECOMMANDE
SANS RESULTAT

IL SEMBLERAIT QUE LA TELECOMMANDE SOIT HORS SERVICE

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 31/10/25 a 12H41 _ Envo i (CR/AB)

A CE JOUR, NOUS SOMMES SANS NOUVELLES INSTRUCTIONS DE VOTRE PART MALGRE PLUSIEURS RELANCES, NOUS CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT MAIS RESTONS A VOTRE DISPOSITION



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5102397

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

AR LGESTION Email envoyé le 30/10/25 a 10H21 Mme L DEGLAINE

POUR FAIRE SUITE A VOTRE MAIL DU 25/09, NOUS VOUS INFORMONS QUE NOTRE
TECHNICIEN N'EST PAS REPARTI AVEC LA TELECOMMANDE - CELLE-CI A ETE
LAISSE CHEZ LA LOCATAIRE.
NOUS AVIONS PRECONISE LE REMPLACEMENT DE LA TELECOMMANDE DANS UN PREMIER
TEMPS ET/OU REMPLACEMENT DU MOTEUR

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DT LGESTION Email envoyé le 08/08/25 a 13H46 _ Envo i (CR/AB)

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA TELECOMMANDE DANS UN PREMIER TEMPS
SI SON REMPLACEMENT NE REGLE PAS LE PROBLEME IL SERA NECESSAIRE DE
REPLACER LE MOTEUR

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	1	92,43	92,43
1,00	MS00065-Recherche panne pour VR élect.	1	61,62	61,62
1,00	MS00075-Entretien, reglage, graissage	1	66,75	66,75
TOTAL H.T.				220,80
T.V.A. a 10,00%				22,08
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>242,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5102397

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1019153 du 11/07/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME PELLET Monique

46 Rue de la Plaine

38300 RUY MONTCEAU

Référence de la Demande

N°: 837 352 du 11/07/2025

THCVORPP Txv hors contra Volets roulants Partie privat. 1

01-EE-2213-ENT-61563100

Marché : M - 230209003-1

Téléphone : 06.48.61.69.16

08503-00001-00004-00012 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 16/07/2024

Délai

Date limite exécution : 26/07/2025

Observations

TEL 06.48.61.69.16

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	92,43	92,43	9,24	101,67
MS00065 REMISE EN ETAT VOLT ELECTRIQUE Le volet de la petite porte fenêtre du séjour est bloqué ouvert Ont essayé dechanger la pile sans succès	1,00	61,62	61,62	6,16	67,78
MS00065 REMISE EN ETAT VOLET ELECTRIQUE SEJOUR La télécommande ne fonctionne plus malgré les piles changé	1,00	61,62	61,62	6,16	67,78

Total H.T.	215,67
Total TVA	21,56
Total TTC	237,23

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEGLAINE Léonie le 11/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **46 Rue de la Plaine 38300 RUY MONTCEAU**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **24/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1019153